

KR
REPUBLIQUE DU BENIN
.....
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
.....

LOI N° 98-009 DU 25 FEVRIER 1998

autorisant la ratification de l'accord de prêt signé le 26 mai 1997 entre la République du Bénin et la banque Ouest Africaine de développement (BOAD) relatif au financement complémentaire du projet de développement rural Borgou II.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de prêt signé le 26 mai 1997 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement dans le cadre du financement complémentaire du Projet de développement Rural Borgou II.

Article 2 La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 25 FEVRIER 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,
Porte-Parole du Gouvernement,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Développement Rural,

Moïse MENSAH

Jérôme SACCA-KINA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDR 4 MF 4
Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM - DCF - DGTCP - DGID - DGDDI 5 BN - DAN
- DLC -3 GCONB-DCCT - INSAE 3 BCP - IGAA - CSM - 3 UNB-FASJEP-ENA 3 -
JO 1